

Commune de FAUVILLERS 1 ère division - Bodange

Section C - Parcelles cadastrées 33 N2, 33 K2 et 35 C

PLAN DE DIVISION

Localisation : Bodange

Lieu-dit :

Plan unique

Dimension : 600/600

Dossier : 2023/074

Date : 12/09/2023

Modifié le : 13-08-2024

LOT 1 Réunion d'une Partie des parcelles cadastrées 33 K2 et 35 C pour une superficie totale mesurée de 9 ares 84 centiares. Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte jaune.

LOT 2 Réunion d'une Partie des parcelles cadastrées 33 K2 et 35 C pour une superficie totale mesurée de 6 ares 39 centiares. Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte bleue.

LOT 3 Réunion du reste des parcelles cadastrées 33 K2 et 35 C pour une superficie totale mesurée de 2 ares 03 centiares. Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte verte.

LOT 4 Réunion de la parcelle cadastrée 33 N2 et de l'étage de la maison au dessus du LOT 3 (33 K2/Pie), pour une superficie totale mesurée de 8 ares 57 centiares. Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte mauve.

Plan joint à un acte authentique en l'étude du Notaire George LOCHET

Numéro d'identification suivant l'Arrêté royal du 12 mai 2015 :



Michel LECLERE Géomètre-Expert
Légalement assermenté en cette qualité
par devant le tribunal de première instance
siégeant à Neufchâteau.

Inscrit au tableau du conseil fédéral sous le n°040660

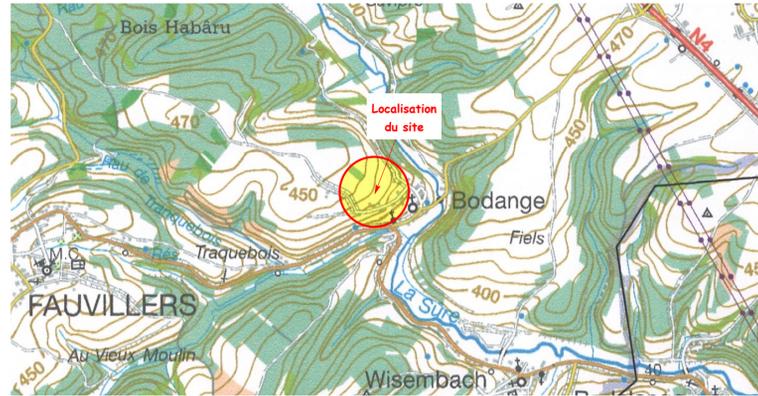
Le Géomètre ss.,

Mande-Sainte-Marie 39 à 6640 VAUX-SUR-SURE
Tél : 061/612510 - GSM 0498/129642
Mail : geosphere@skynet.be



- Mission du Géomètre expert**
- Levé topographique Lambert 72 (planimétrique-altimétrique-scanner)
 - Permis d'urbanisation (lotissement)
 - Permis d'urbanisme (modification relief du sol - projet voirie - projet urbain)
 - Cadastre
 - Plan de division (terrains - habitation)
 - Implantations (nouvelle construction - infrastructures)
 - Vérification des implantations de nouvelles constructions
 - Plan de délimitation de la propriété foncière (procès-verbal de bornage)
 - Expertises immobilières (bâtiements - terrains)
 - Etats des lieux (locatifs - avant travaux)
 - Calculs des quotités d'immeubles multi-résidentiels

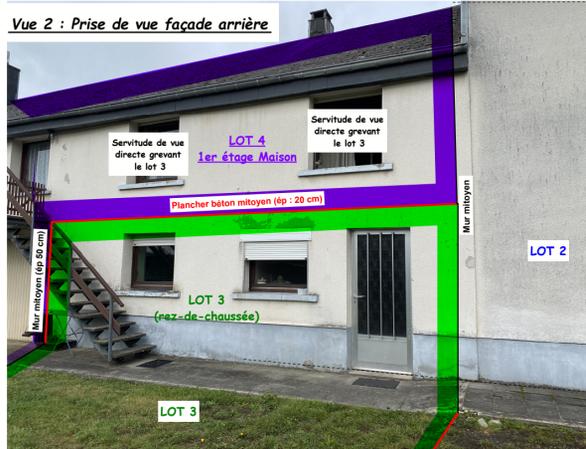
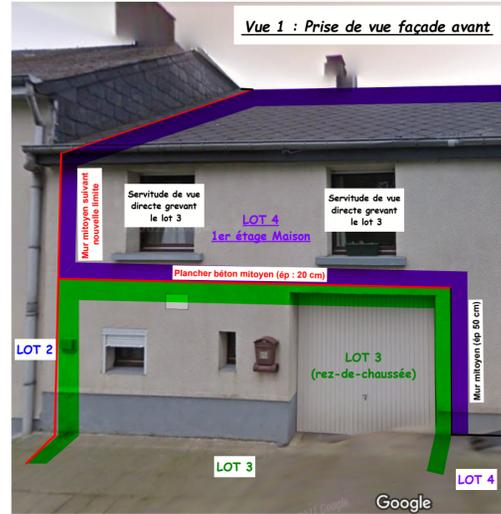
PLAN DE SITUATION Echelle : 1/25.000



EXTRAIT CADASTRAL 2023 Echelle : 1/1.000



Pour accord



PLAN DE DIVISION

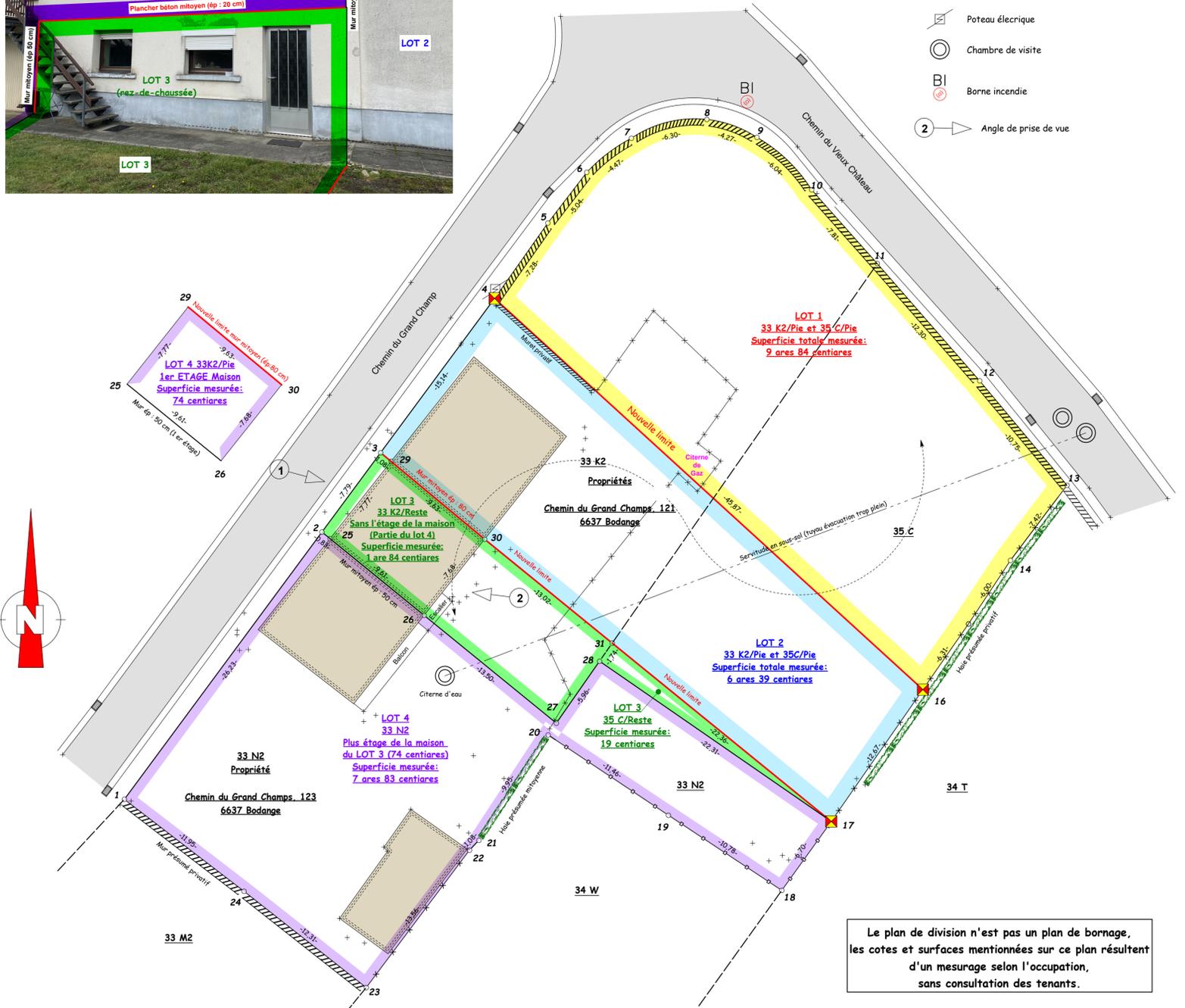
Echelle : 1/250

COORDONNEES LAMBERT 72

N°	X	Y	Information
1	245506,48	61135,22	Coin limite de propriété (coin mur)
2	245522,18	61156,23	Coin limite de propriété (non matérialisé)
3	245526,84	61162,46	Coin nouvelle limite (non matérialisé)
4	245535,91	61174,59	Nouvelle borne de division
5	245540,14	61180,52	Limite de propriété (mur en pierre)
6	245543,23	61184,50	Limite de propriété (mur en pierre)
7	245546,78	61187,18	Limite de propriété (mur en pierre)
8	245552,78	61188,66	Limite de propriété (mur en pierre)
9	245556,77	61187,25	Limite de propriété (mur en pierre)
10	245561,11	61183,13	Limite de propriété (mur en pierre)
11	245566,33	61177,33	Limite de propriété (mur en pierre)
12	245574,47	61168,11	Limite de propriété (mur en pierre)
13	245581,41	61159,90	Coin limite de propriété (mur en pierre)
14	245576,92	61154,00	Limite de propriété (clôture)
15	245573,58	61149,01	Limite de propriété (clôture)
16	245569,95	61143,85	Nouvelle borne de division
17	245562,67	61133,48	Nouvelle borne de division
18	245558,74	61128,06	Coin limite de propriété (coin clôture)
19	245549,73	61133,97	Limite de propriété (clôture)
20	245540,16	61140,28	Coin limite de propriété (axe haie)
21	245534,65	61132,00	Coin limite de propriété (axe haie)
22	245533,91	61131,22	Limite de propriété (clôture)
23	245525,70	61120,42	Coin limite de propriété (coin mur)
24	245515,99	61127,99	Limite de propriété (mur)
25	245522,82	61155,71	Coin mur mitoyen
26	245530,30	61149,68	Coin mur mitoyen
27	245540,81	61141,21	Coin limite de propriété (non matérialisé)
28	245544,25	61146,08	Coin limite de propriété (non matérialisé)
29	245527,68	61161,78	Nouvelle limite (coin mur mitoyen)
30	245535,12	61155,66	Nouvelle limite (coin mur mitoyen)
31	245545,26	61147,50	Nouvelle limite (non matérialisée)

LEGENDE

- Voirie revêtement hydrocarboné
- Habitation
- Limite de propriété
- Nouvelle limite
- Limite cadastrale
- Mur
- Haie
- Filet d'eau
- Clôture
- Clôture piquets béton
- Tuyau en sous-sol
- Nouvelle borne en béton polymère rouge
- Avaloir
- Poteau électrique
- Chambre de visite
- BI Borne incendie
- Angle de prise de vue



Le plan de division n'est pas un plan de bornage, les cotes et surfaces mentionnées sur ce plan résultent d'un mesurage selon l'occupation, sans consultation des tenants.